



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/172

Approbation d'avenants à la convention de mécénat établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Télérama et à la convention de parrainage établie avec la FNAC dans le cadre de l'exposition VinylesMAnia

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/172 - APPROBATION D'AVENANTS À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT ÉTABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET TÉLÉRAMA ET À LA CONVENTION DE PARRAINAGE ÉTABLIE AVEC LA FNAC DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION VINYLESMANIA (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon – Musée de l'imprimerie et de la communication graphique avait programmé du 16 avril au 20 septembre 2020 une exposition intitulée « VinylMania » dédiée aux vinyles.

Dans le cadre de cette exposition un mécénat avec Télérama et un parrainage avec la Fnac ont été mis en place.

Télérama a manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition en effectuant un don en nature correspondant à la fourniture d'un module dans l'agenda des événements, le 15 avril 2020, un espace dans la newsletter « la Quotidienne » et un accès à Télérama Sorties, plateforme de mise en relation des abonnés de Télérama et des acteurs culturels avec la mise en avant de l'exposition.

En contreparties et dans la limite des 25% admise par l'administration fiscale, la Ville de Lyon faisait apparaître le logo du mécène sur les supports de communication de l'exposition, faisait mention du soutien de Télérama dans la lettre du musée et lors des campagnes Facebook et fournissait 150 invitations à l'exposition.

La Fnac a proposé à la Ville de Lyon d'être partenaire de la campagne de communication de cette exposition en devenant parrain de l'exposition et en apportant un soutien en nature à hauteur de 10 250 euros HT.

Une convention a été établie afin de fixer les conditions et les modalités du parrainage entre la Fnac et la Ville de Lyon / Musée l'imprimerie et de la communication graphique.

Les conventions ont été approuvées par délibération 2020/5445, lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

Or, en raison de la crise sanitaire la Ville de Lyon-Musée de l'imprimerie et de la communication graphique a été dans l'obligation de reporter les dates de l'exposition « VinylMania », qui se tiendra finalement du 1^{er} octobre 2020 au 21 février 2021.

Il y a donc lieu de conclure des avenants aux conventions de mécénat et de parrainage afin de prendre en compte les modifications induites par le report de l'exposition.

Pour la convention de parrainage, il s'agit de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 21 février 2021 et pour la convention de mécénat de prolonger également sa durée jusqu'au 28 février 2021 et de re-planifier les dates de parution du module dans l'agenda des événements dans l'édition Télérama National, de l'espace dans la newsletter « la Quotidienne ».

Les modifications apportées aux conventions sont formalisées dans les avenants ci-après annexés.

Vu ladite convention de mécénat établie avec Télérama ;

Vu ladite convention de parrainage établie avec la Fnac ;

Vu les projets d'avenants n°1 à ces conventions ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1 - L'avenant n°1 à la convention de mécénat établie entre la ville de Lyon/musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Télérama est approuvé.

2 - L'avenant n°1 à la convention de parrainage établie entre la ville de Lyon/musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Fnac est approuvé.

3 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits avenants aux conventions et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT